

DÉVELOPPEMENT DES PAYS D'ORIGINE ET FLUX MIGRATOIRES: LA NÉCESSAIRE DÉCONNEXION



Le lien établi par la politique gouvernementale française en matière d'émigration entre développement des pays d'origine et maîtrise des flux migratoires est-il valide ? Ne convient-il pas plutôt de rechercher une autre articulation entre ressources humaines et accumulation de capital ? Une réelle prise en compte des immigrés comme acteurs du développement semble nécessaire, basée sur les expériences accumulées dans ce domaine depuis une quinzaine d'années.

Avec la nomination d'un délégué interministériel au codéveloppement et aux migrations internationales, le développement des pays d'origine des immigrés est dorénavant placé sous le signe de la maîtrise des flux migratoires. Ce délégué est "*chargé de proposer des orientations et des mesures visant au renforcement de la coopération de la France avec les pays d'émigration en vue de convenir avec eux, dans une perspective de codéveloppement, d'une meilleure maîtrise des flux migratoires*" (Journal Officiel du 26 avril 1998). L'objectif de sa mission est résumé dans une formule lapidaire mais significative : "*Endiguer les causes de l'immigration là-bas et en maîtriser les effets ici*" (Sami Naïr, *Le Monde*, 20 novembre 1997). Un rapport d'orientation a été présenté en décembre 1997 au Premier ministre⁽¹⁾, dont la principale originalité est de vouloir constituer les immigrés eux-mêmes en "*acteurs conscients du développement*". Diverses interviews et déclarations à la presse ont, enfin, permis d'explicitier le propos. Toute une série d'aspects sont traités dans ces propositions ; on s'en tiendra ici à ceux, mais ils sont au centre de la réflexion, qui concernent la migration de travail (laissant de côté notamment la question des étudiants étrangers sur lesquels il y a beaucoup à dire), et plus particulièrement celle en provenance du continent africain.

C'est à une intervention toute volontariste que le gouvernement est

par **Christophe Daum**
anthropologue,
membre associé
de l'unité de
recherches
Migrations et
sociétés (Urmis
Paris VII –
CNRS)

1)- Sami Naïr, "Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires", ministère des Affaires étrangères, Paris, 1997 (voir p. 47)



*La non-stabilisation
d'une partie de la population active,
partie en émigration,
offre des retombées
toutes positives
pour les populations des pays
d'origine*



2)- Xavier Deniau, *Migration et développement au Mali*, Assemblée nationale, Paris, 1996

décidé, dans des modalités présentées comme étant en rupture avec les orientations passées. Pourtant, mais sous une autre majorité politique, ces orientations étaient déjà en gestation. Xavier Deniau, dans le rapport de la mission parlementaire⁽²⁾ conduite au Mali en septembre 1996, relève notamment les “*nombreuses interventions de la France*

incitant (les autorités maliennes) à *coopérer afin de mieux maîtriser les flux migratoires*”.

Il y explique que le gouvernement (de l'époque) prépare “*un projet liant la maîtrise des migrations au développement*”. Ce sont, on le verra, les expériences conduites alors qui fournissent la matière aux propositions de Sami Naïr.

Correspondent-elles aux réalités sociales de la migration contemporaine ? Sont-elles réa-

listes en fait de développement ? Ne serait-il pas plutôt judicieux de déconnecter le traitement de ces deux questions que constituent le mouvement des migrations internationales d'une part, le développement des pays d'origine d'autre part ? Enfin débarrassée de la rhétorique qui vise, on le verra aussi, à légitimer les politiques en matière d'accueil et de séjour en France, la réflexion gouvernementale sur le rôle des immigrés dans le développement des pays d'origine, puisque tel est le propos, en serait grandement facilitée.

LES PRÉSUPPOSÉS DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

Plusieurs points de vue, médiatisés dans la presse, révèlent la persistance d'un certain nombre de présupposés qui “légitiment” les orientations gouvernementales. Ces présupposés sont tous placés sous le signe d'une conviction profonde : l'émigration serait un problème tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil. Tout l'argumentaire repose alors sur des prises de position parfois non démontrées, et quelques extraits de déclarations récentes en permettent une bonne illustration. Loin pourtant de l'instrumentation de telle ou telle formulation à l'emporte-pièce et sorties de leur contexte, on montrera au contraire que les auteurs nuancent parfois leurs propos d'une façon qui en éclaire les limites.

“ Pour développer les pays d'origine, il faut stabiliser les populations chez elles.”

(Sami Naïr, *Le Monde*, 4 mai 1998)

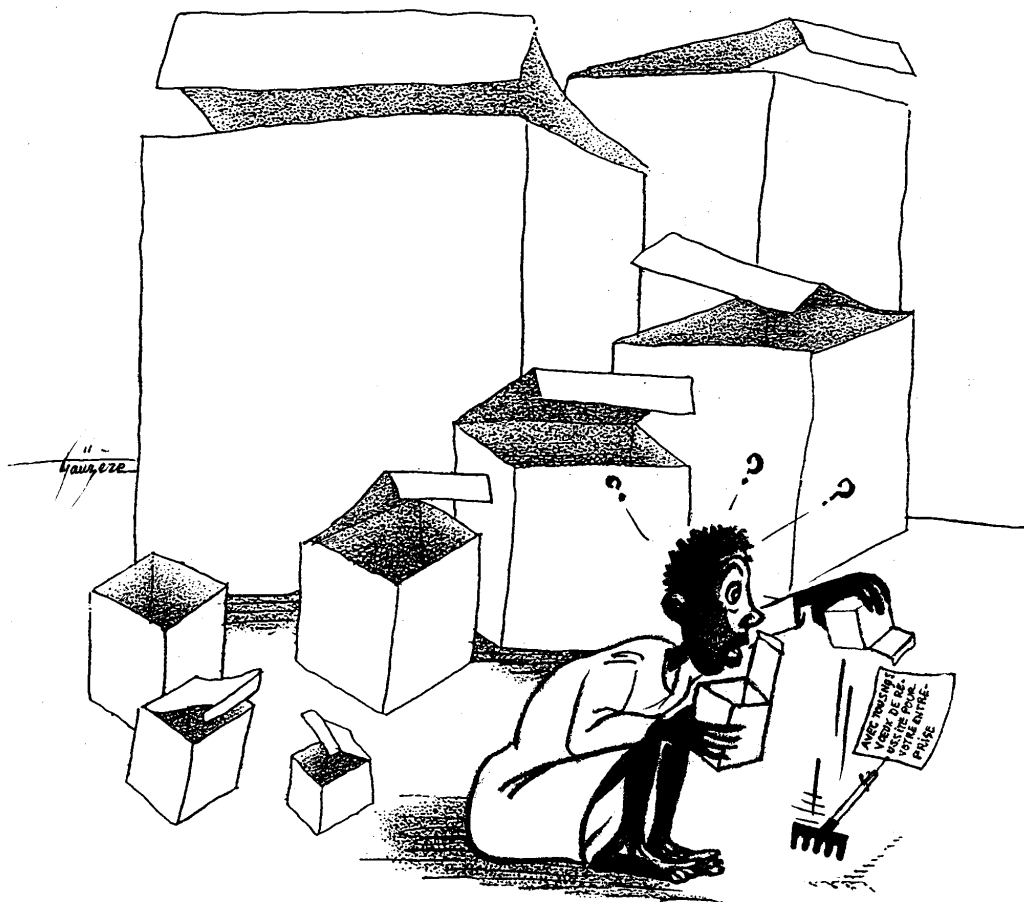
Cette affirmation est surprenante, et, si l'on visait à un dialogue de sourds, on pourrait répondre de façon aussi peu nuancée que pour développer les pays d'origine, il faut que les populations puissent en émi-

grer. On pourrait également affirmer de façon tout aussi mécanique que le développement des pays d'origine permettra aux populations locales de ne plus émigrer. Une approche plus dialectique des dynamiques sociales n'est-elle pas à rechercher dans une articulation de ces deux facteurs que constituent ressources humaines et accumulation du capital ?

Avec l'affirmation du délégué interministériel, la mobilité des personnes est présentée comme l'une des entraves au développement, ou même, il suffirait d'appuyer un peu la proposition, comme l'une des causes du sous-développement. Pourtant, le même affirme, dans le rapport rendu au Premier ministre en décembre 1997 ainsi que dans l'interview précité, vouloir organiser la mobilité par "*l'organisation d'allers-retours centrée sur la formation et le développement*", comme alternatives à des migrations d'installation. Il semble bien savoir, ce disant, que la mobilité des personnes, dont la migration représente le cas de figure le plus entier, constitue un facteur favorisant le brassage, les échanges culturels, les transferts d'idées et de compétence ; autrement dit, un signe de vitalité de sociétés alors mieux armées pour construire leur modernité. La nécessaire stabilité invoquée est-elle dictée par le développement des pays d'origine, ou représente-t-elle une justification a priori des orientations françaises en matière de régularisation des sans-papiers et de législation sur l'entrée et le séjour des étrangers ?

A l'évidence, certains auront plus droit à la mobilité que d'autres, et notamment les ressortissants des pays pauvres, soupçonnés de vouloir se fixer dans le pays d'accueil. Il s'agit donc, certes, de gérer de "*façon souple les mouvements*", mais en sélectionnant qui serait autorisé à un séjour de formation en France car offrant des garanties de retour, et qui ne le serait pas. En réalité, dans des modalités aussi précises (un séjour en France en vue d'une plus grande compétence pour des projets de développement au Sud), l'affaire n'est pas nouvelle : dès 1989, des animateurs d'associations de développement sahéliens ont ainsi passé plusieurs mois en France, dans le cadre des formations d'une organisation non gouvernementale française et sous financement du ministère de la Coopération³⁾. L'expérience a été reproduite à plusieurs reprises. Ce type de séjour s'adresse néanmoins à des personnalités dont les nombreuses responsabilités sont effectivement garantes de leur retour au pays : une poignée finalement. Dans de telles situations, le contrat moral passé avec l'association qui mandatait son responsable prime largement sur un "contrat de codéveloppement". Le plus grand nombre, qu'il soit ou non candidat à l'émigration, n'est pas concerné. L'introduction d'une sorte de soupape de sécurité par ce biais ne changerait rien quant au fond des motivations à émigrer.

3)- Voir à ce sujet le rapport d'évaluation de la première session de ce type : Ch. Daum, "Animateur de développement, un métier", GRDR, août 1990

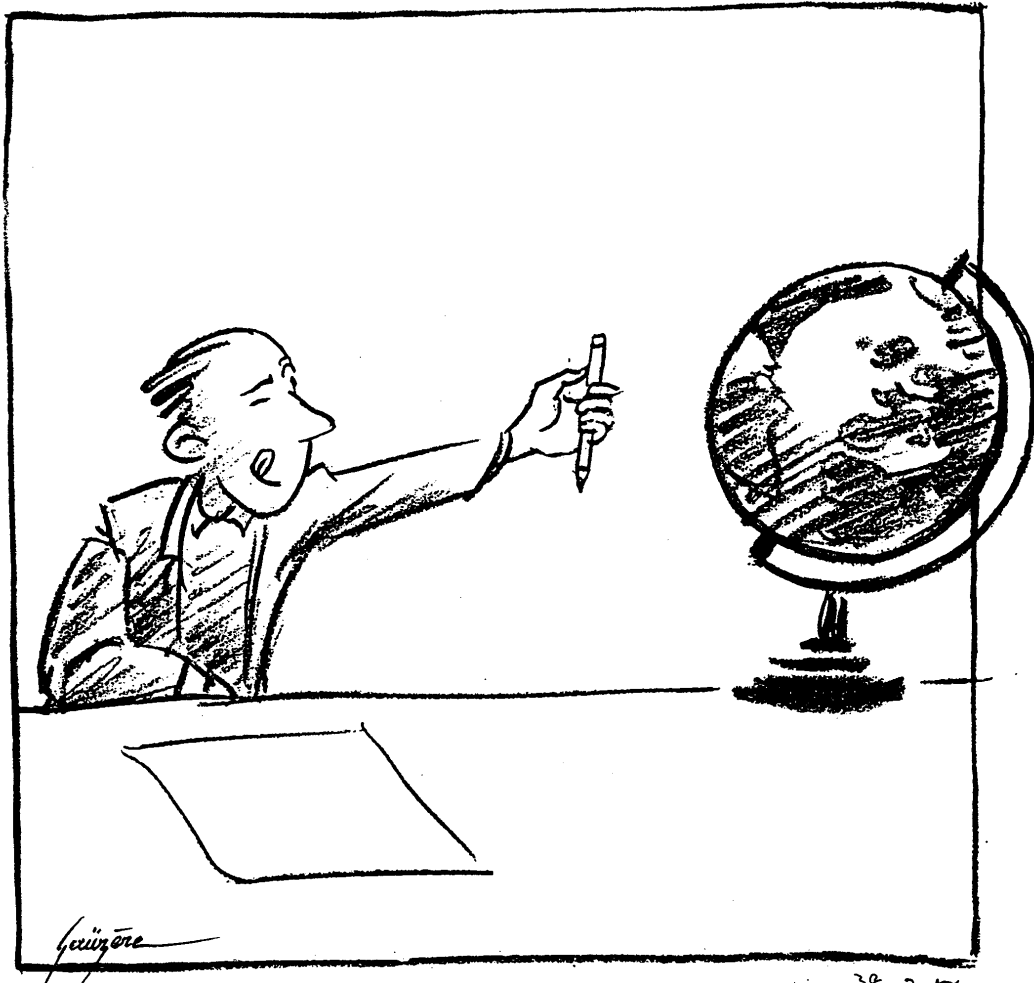


REDISTRIBUTION DES REVENUS MIGRATOIRES

Dans l'état actuel du développement inégal entre les nations, la non-stabilisation d'une partie de la population active, partie en émigration, offre en réalité des retombées toutes positives pour les populations des pays d'origine. D'une part, la concurrence sur le marché du travail local en est allégée⁽⁴⁾, la migration permettant de résorber en partie les tensions sociales liées à l'étrécissement de ce marché, notamment en milieu urbain avec la pression exercée sur les grandes villes des pays en voie de développement par l'exode rural. D'autre part, les rentrées de devises liées aux transferts de revenus des immigrés concourent souvent d'une façon importante aux budgets de ces mêmes pays en voie de développement. Pour le Maroc, en 1988, ces transferts se montent à 4 milliards de francs. Si on y ajoute les transferts institutionnels, on atteint la somme de 5,3 milliards de francs. Au total, les Marocains vivant à l'étranger ont fourni à leur pays 45 % des devises encaissées⁽⁵⁾. Le mouvement ne s'est pas ralenti depuis. Les Portugais émigrés dans le monde transfèrent au pays plus de 20 milliards de francs français en 1992, soit

4)- "Ainsi, un pays comme l'Algérie a créé, entre 1963 et 1972, 450 000 emplois : dans le même temps, 185 000 nouveaux émigrés ont trouvé du travail en France, et la Tunisie a résorbé par l'émigration 40 % de sa demande additionnelle d'emploi." Mohamed Ennaceur, représentant permanent de la Tunisie aux Nations-Unies, colloque "Les défis du développement et les problèmes de migrations au Maghreb dans les années 90", Turin, avril 1990

5)- cf. Jean-Pierre Garson, "Les enjeux des flux financiers de l'émigration pour les pays du Maghreb", OCDE, 1994



“3 points et quelque chose de plus que les flux en provenance de la Communauté européenne”⁽⁶⁾ pour la même année ! Autre élément, si les nombreuses constructions des émigrés dans le pays d’origine ont pu être critiquées pour leurs caractéristiques parfois ostentatoires, il n’en demeure pas moins que les industries du bâtiment locales en ressortent dynamisées. Ce qui est notoire dans le cas des constructions individuelles à destination familiale ou locative l’est encore plus s’agissant de constructions collectives. Le lycée d’Agadir a ainsi été en partie financé par des émigrés de la région, tandis que les dispensaires réalisés par les émigrés maliens dans la région de Kayes se comptent par dizaines...

Une redistribution des revenus migratoires s’opère donc, par différents biais, qui est précisément créatrice d’emplois. Ainsi, dans les conditions actuelles de la répartition des richesses mondiales, une partie de la population des pays du Sud émigrée permet à l’autre (et, de loin, la plus importante tant les différentiels entre niveaux de revenus dans les pays du Nord et coût de la vie dans les pays du Sud peuvent être importants) de demeurer au pays. Cette situation, par ailleurs l’une

6)- Luis Sousa de Macedo, secrétaire d’Etat des communautés portugaises, in “Portugais de France, citoyens d’Europe, état des lieux et avenir” (Actes des assises de la communauté portugaise de France, Grande Arche de la Défense, 3 et 4 avril 1993), Editions des assises de la communauté portugaise de France, avec le concours du Fas

des plus grandes injustices du monde contemporain, pourrait-elle se transformer rapidement ?

“ Il suffit de regarder l’Espagne, le Portugal ou la Grèce pour constater qu’un développement rapide et la démocratisation engendrent un retour massif des émigrés.”

(Sami Naïr, *Le Monde*, 4 mai 1998)

On s’interroge fortement ici quant aux sources qui autorisent une telle affirmation, au point que le journaliste qui questionne le délégué interministériel lui demande s’il est *“honnête de laisser croire au court terme”* en la matière ! La question est légitime : en réalité, les Portugais résidant en France sont 50 000 en 1962, pour 758 000 en 1975. Ils ne sont *“plus”* que 645 000 en 1990, lors du dernier recensement de la population, mais 153 000 sont devenus français par acquisition et nombre d’entre eux ont conservé leur passeport portugais. En outre, *“les départs définitifs au pays sont restés marginaux – on a pu estimer des pointes maximales de l’ordre de 18 000 retours par an à la fin des années 70 et vers les années 80 – et sachant que ces retours furent longtemps compensés par les naissances en France”*⁽⁷⁾. Entre-temps, la démocratisation a pourtant eu lieu au Portugal, avec la *“révolution des œilleux”* et ce pays, par ailleurs devenu membre de l’Union européenne, a connu un développement rapide, sans pour autant que les retours s’accélérent. *L’ouverture* des frontières à l’intérieur de l’espace Schengen n’a favorisé ni les retours massifs, ni accru l’émigration, mais bien facilité la mobilité d’un espace à l’autre.

On sait en fait que le développement est lui-même facteur d’émigration⁽⁸⁾, car il entraîne la disparition de modes d’échanges et de réseaux de socialisation dans le même temps que de nouveaux modes de production se mettent en place : les acteurs des premiers ne sont pas forcément reconvertibles dans les seconds.

L’argument décisif est pourtant le suivant : peut-on comparer ce qui n’est guère comparable ? Les niveaux économiques de départ, pour l’Espagne, le Portugal ou la Grèce, n’ont rien à voir avec ceux du Mali, du Maroc ou de la Chine... A supposer que soit vérifiée l’équation *“développement rapide”* plus *“démocratisation”* égale *“retours massifs”* - ce qui est, comme on vient de le voir, loin d’être démontré -, les projections économiques les plus récentes de la Banque mondiale relèvent néanmoins que le rythme qui permettrait aux pays en voie de développement d’atteindre un niveau de vie équivalent à celui des pays riches se mesure en dizaines, voire en centaines d’années pour les plus pauvres. Ces retours massifs invoqués sont-ils démonstratifs ou incantatoires ? Ils illustrent surtout une certaine conception des causes de

7)- Albano Cordeiro, *“La communauté portugaise aujourd’hui”*, in *“Portugais de France, citoyens d’Europe”*, *op. cit.*

8)- L’article de Jean-Pierre Guengant dans ce même numéro en détaille bien les mécanismes, voir p. 17

la migration, autant qu'ils instrumentent *a contrario* une "crainte" chez certains courants de l'opinion, celle de l'invasion inéluctable des pays riches par les ressortissants des pays pauvres, dans une vision ici angélique qui proposerait comme allant de soi le retour des immigrés au pays. Cet argument, reflet dans le miroir du fantasme de l'invasion, n'est guère plus réaliste.

"Il ne faut pas que vous vous dissimuliez qu'il y a chez l'homme, surtout par temps de crise économique et de chômage, une forme de peur de l'autre. Ce problème accompagne l'histoire de l'humanité, il ne faut pas le nier."

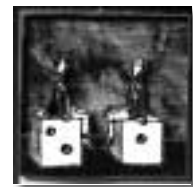
(Lionel Jospin, devant l'Assemblée nationale malienne le 22 décembre 1997, cité par *Libération*, 23 décembre 1997).

On touche là au fond de l'idéologie qui domine l'ensemble des orientations arrêtées par une gauche gênée aux entournures et qui a hérité d'un encombrant dossier : celui des sans-papiers, de la refonte de la législation concernant le séjour, celui de la formulation d'une politique en lien avec le développement des régions d'origine. De façon explicite ou implicite, l'ensemble des débats et des orientations publiques en matière de migration, depuis une quinzaine d'années, sont sous-tendus par le fantasme grandissant de "l'invasion", les politiques avouant leur impuissance à y faire face. Alors la réaction est celle d'un contrôle accru aux frontières et toutes les innovations annoncées à grand renfort d'interviews et d'annonces fracassantes se réduisent à des questions de méthode. De façon caricaturale, les alternatives oscillent entre "plus de répression" des immigrés illégaux, et "plus de développement des pays d'origine", censées - enfin - résoudre l'ensemble de ce qui est présenté comme problèmes. Sami Naïr, précisément, connaît ce phénomène et ses dangers, et *"souhaite contribuer à changer cet état d'esprit"*

(*Le Monde*, 4 mai 1998) : son objectif est de tendre vers *"plus de développement"*. Se situant néanmoins résolument dans l'esprit de la réduction des flux migratoires, ne risque-t-il pas à son corps défendant de renforcer ces courants en alimentant ces fantasmes d'un déferlement des populations du Sud vers le Nord ?



*Le rythme qui permettrait
aux pays en voie de développement
d'atteindre un niveau de vie
équivalent
à celui des pays riches
se mesure en dizaines,
voire en centaines d'années
pour les plus pauvres*



STRATÉGIES MIGRATOIRES ET PERSPECTIVES GOUVERNEMENTALES



N° 1214 - juillet - août 1998 - 65

MIGRANTS ET SOLIDARITÉS NORD-SUD

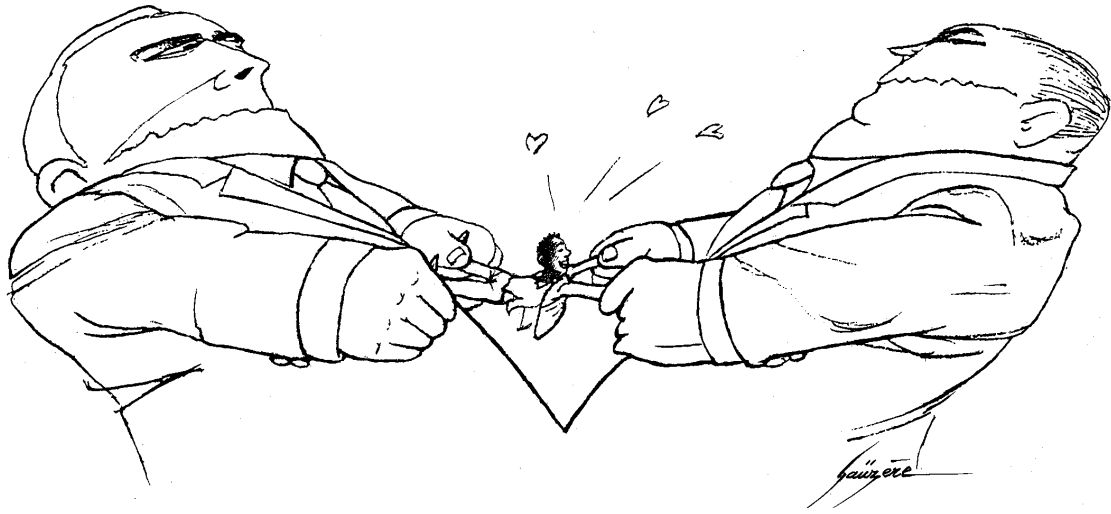
Par-delà les débats idéologiques, la pierre de touche qui permet d'examiner cette question réside dans la confrontation des propositions en matière de codéveloppement aux dynamiques des immigrés eux-mêmes.

ASPIRATIONS À ÉMIGRER ET RÉGULATIONS DES SOCIÉTÉS D'ORIGINE

Une recherche conduite en 1995 dans la région de Kayes au Mali auprès d'un échantillon d'une centaine de jeunes des régions d'émigration⁽⁹⁾ met bien en lumière l'actualité des modes de migration de ces régions et les stratégies des différents groupes sociaux impliqués dans le processus migratoire. Ainsi, les cent vingt jeunes retrouvés, après un recensement auprès des membres de leurs familles établis en France, aspirent tous à émigrer "*vers la France dans la mesure du possible*". Seuls trois d'entre eux sont en situation d'apprentissage professionnel et estiment pouvoir demeurer au pays. Sont en cause ici l'absence de scolarisation dans la région de Kayes, la faiblesse des réseaux régionaux dans la capitale ou les villes intermédiaires alliée au resserrement du marché du travail en ville, mais aussi le modèle de réussite sociale que représentent les "grands frères". La migration leur apparaît comme la seule stratégie possible d'autonomisation. Les grands frères, quant à eux, sont sollicités pour le prix du billet d'avion, celui du visa... Ils temporisent et usent de véritables stratégies de découragement (mariages plus précoces des jeunes dans l'espoir de les fixer, propositions d'un projet économique...), en bonne connaissance des conditions du marché de l'emploi en France tout comme de la situation faite, déjà, aux sans-papiers. Ils sont ici alliés aux chefs de famille, comptables de leur côté du travail dans les champs, garants encore aujourd'hui d'une partie de la reproduction sociale, et qui alors aspirent au contrôle de la force de travail des jeunes. La situation est donc la suivante pour ces jeunes : la saison des cultures les voit revenir au village - on ne se soustrait pas aux obligations communes -, tandis que la morte saison (de 6 à 8 mois au Sahel), les voit alterner séjours au village, à Bamako, dans une autre capitale du continent, à la recherche d'un moyen d'émigrer en tout cas. Ces jeunes mangent pourtant à leur faim au village, ils sont habillés, vêtus, logés, soignés le cas échéant... La région de Kayes, de par son taux d'émigration vers la France⁽¹⁰⁾, est certainement l'une des plus riches du Mali ; ce n'est pas la pauvreté

9)- cf. Ch. Daum et Mahamet Timéra, recherche Jeunes Villes Emplois, "Du village à la ville", ministère de la Coopération, Institut Panos, Paris, 1995

10)- De l'ordre, en moyenne, de 5 % de la population totale des villages d'émigration. cf. Ch. Daum, *La contribution des immigrés au développement de leur pays : le cas des Maliens de France*, Paris, Centre de développement de l'OCDE, 1995



qui est responsable de l'aspiration à émigrer de ces jeunes, mais bien l'absence d'horizons et le resserrement de leur avenir.

Sont lisibles ici les raisons non seulement d'émigrer, mais les facteurs qui permettent effectivement d'émigrer. L'existence de réseaux familiaux ou régionaux est déterminante, autant pour le coût du voyage que pour l'arrivée dans le pays d'accueil : ceci suppose déjà d'être inséré dans sa société d'origine. Celle-ci vise avant tout à sa propre reproduction, elle gère en ce sens ses ressources et, dans la conjoncture actuelle en fait de migration vers la France, n'encourage pas ses éléments à émigrer, sachant que cela risquerait d'être à perte. C'est certainement ce facteur qui explique que "l'invasion" relève des fantasmes : en fonction du contexte d'origine et de celui de la société de destination, les sociétés recherchent le point d'équilibre entre émigration et reproduction sociale. La pression sociale sur les jeunes en ressort fortifiée, et il faut sans doute regarder ce phénomène pour comprendre ce qui pousse aujourd'hui à une telle résistance les sans-papiers maliens (parmi d'autres) qui ont réussi à "trouver leur route" malgré les régulations à l'émigration mises en place par la société d'origine elle-même. Les orientations gouvernementales, qui se proposent de fixer les populations sur place, répondraient-elles aux attentes de ces jeunes ?

DES IDÉES LIMITÉES DANS LEURS EFFETS

Lancé sous le gouvernement d'Edouard Balladur, le programme développement local et migration⁽¹¹⁾ constitue la principale expérience quant aux outils qui seraient censés permettre des alternatives économiques aux jeunes de cette région. Il faut pourtant examiner de près les exemples de réussite mis en avant, c'est à dire les contextualiser.

Ainsi, l'atelier de menuiserie du jeune M. T., pris en exemple par

11)- Pour plus de détail sur ce programme, voir l'article de Nicole Martin dans ce même numéro, p. 86

12)- Pour plus de détails sur cette expérience, cf. Ch. Daum, *Les Maliens de France (rôle de leurs associations dans le développement de la région de Kayes)*, à paraître en 1998 aux éditions Karthala

Nicole Martin, est-il un modèle du genre. On ne saurait néanmoins le présenter sans indiquer que cet atelier se situe dans une zone où une forte association intervillageoise issue de l'immigration a mis en place toute une série d'initiatives depuis une dizaine d'années⁽¹²⁾. Aux besoins en mobilier des immigrants des villages environnants, s'adjoignent les commandes faites par un "projet" qui tient solidement la route, à même de drainer des financements collectifs importants chez les immigrants, mais également à même de négocier des subventions à Bruxelles, Genève ou Paris. La présence et le rôle des immigrants de cette région sont déterminants dans la réussite de cet atelier. A quatre-vingts kilomètres de là, et en lien avec un jumelage français, un atelier de menuiserie a également été monté et un jeune formé pendant un an par un artisan français. Dans l'environnement du village où cet atelier se situe, le dynamisme est moins dense et les commandes des émigrés, les seuls clients potentiels, plus ponctuelles : la réussite de l'expérience relève encore, plus souvent, du travail précaire.

Dans le cadre de ce programme français, les entreprises, par exemple de restauration rapide, sont plus nombreuses que ce cas de figure idéal. L'instauration de la journée continue dans de nombreux services à Bamako ou ailleurs a ouvert un marché nouveau : les employés ou fonctionnaires, n'ayant pas le temps de rentrer déjeuner à leur domicile, se fournissent dans de nombreux petits restaurants et des places sont à prendre. Ce "créneau porteur" ne se fermera-t-il pas un jour ? Le petit commerce de proximité ou encore le transport offrent d'autres débouchés dans le cadre de ce programme, mais pour quelle concurrence et avec quel avenir ? Pire, dans certains cas, ces projets peuvent mettre en péril des dynamiques déjà enclenchées et porteuses de changements sociaux remarquables. Ainsi, le financement d'une pompe motorisée pour le projet maraîcher d'un ancien migrant dans la région de Kayes provoque-t-il l'abandon du jardin de l'association des femmes du village pour cause de concurrence inégale.

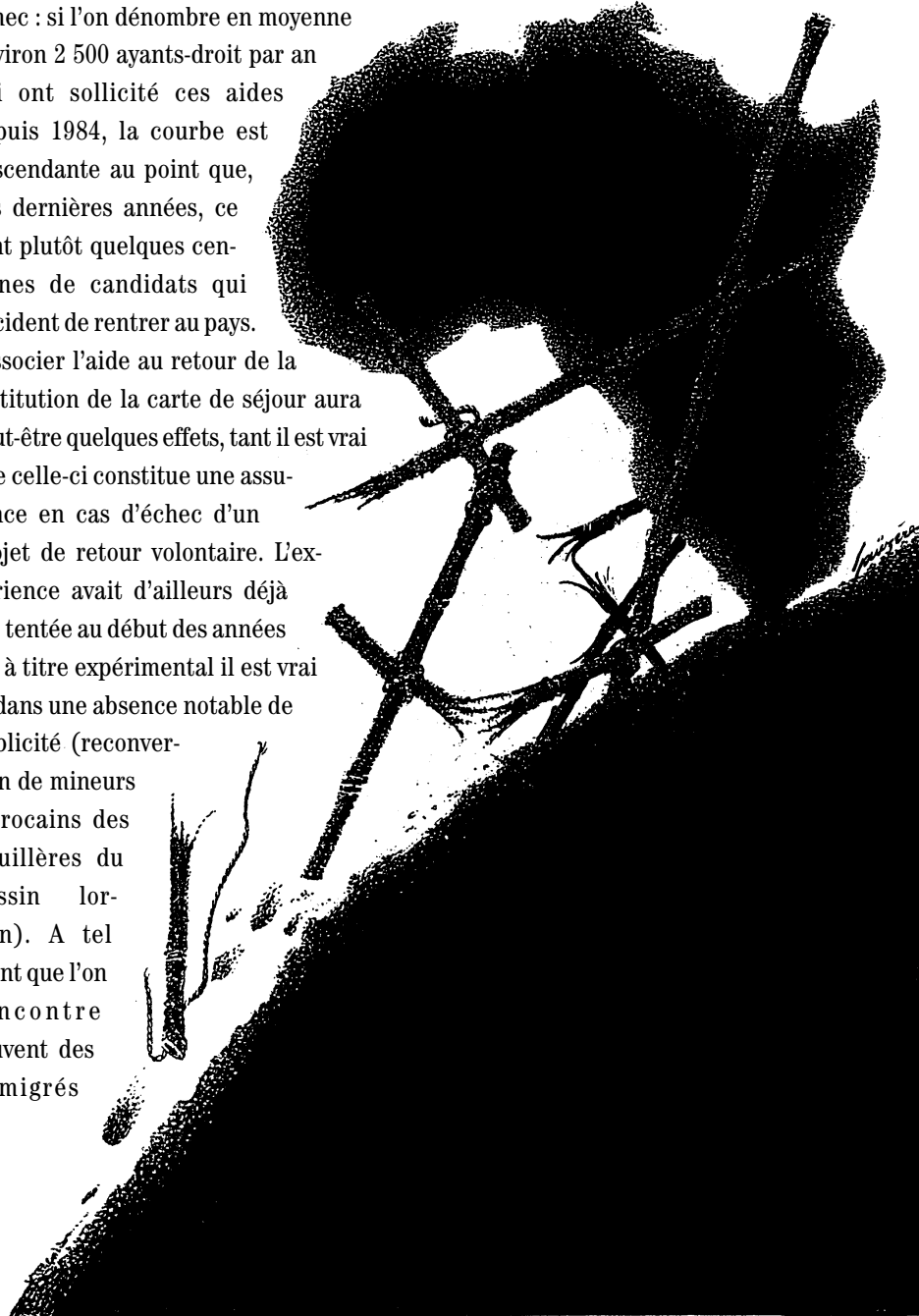
LES "RETOURS À L'ESSAI"

En d'autres termes, ce programme est-il extensible et à même d'offrir des initiatives permettant aux populations locales de se fixer, puisque tel est l'objectif ? Étendu à d'autres pays, comme le Maroc (mais telle était déjà l'intention à l'époque d'Edouard Balladur), il produira quelques effets sur les deux ans à venir. Il y a fort à penser que ses limites seront vite atteintes, car en aucun cas ce type de programme ne répond au problème posé : la réussite économique individuelle est surdéterminée par les contextes socio-économiques régionaux. Dans



les régions concernées par ce programme, l'isolement géographique des villages, la faible capacité de commercialisation, rendront ces projets dépendants de la circulation des revenus de la migration : est-ce le but recherché ?

Une excellente idée apparaît néanmoins parmi les propositions du délégué interministériel, celle de permettre des "retours à l'essai". Le bilan des aides au retour est effectivement celui d'un échec : si l'on dénombre en moyenne environ 2 500 ayants-droit par an qui ont sollicité ces aides depuis 1984, la courbe est descendante au point que, ces dernières années, ce sont plutôt quelques centaines de candidats qui décident de rentrer au pays. Dissocier l'aide au retour de la restitution de la carte de séjour aura peut-être quelques effets, tant il est vrai que celle-ci constitue une assurance en cas d'échec d'un projet de retour volontaire. L'expérience avait d'ailleurs déjà été tentée au début des années 90, à titre expérimental il est vrai et dans une absence notable de publicité (reconversion de mineurs marocains des Houillères du Bassin lorrain). A tel point que l'on rencontre souvent des immigrés





rentrés au Maroc, au Mali ou ailleurs, depuis de longs mois et porteurs de telle ou telle initiative, mais qui ont conservé leur titre de séjour et s'arrangent pour pouvoir éventuellement le renouveler. Néanmoins, si l'on a bien lu ce qui précède, le retour au pays n'est pas à l'ordre du jour pour le plus grand nombre. Au point que les responsables asso-

*Dans la région de Kayes,
ce n'est pas la pauvreté
qui est responsable
de l'aspiration des jeunes
à émigrer.
mais bien l'absence d'horizons
et le resserrement
de leur avenir*

ciatifs issus de l'immigration qui sont rentrés pour y animer un projet de développement ont souvent été mandatés par les membres de leur groupe depuis la France. Certains projets ont ainsi mis quelques années à se concrétiser faute de candidats au retour. Tant il est vrai que, ceci est un constat pour toutes les migrations, le désir du retour demeure mais ses conditions obéissent à d'autres éléments que la volonté, fût-elle le fait d'un gouvernement.



Là encore, c'est bien l'environnement socio-économique qui prime, et c'est précisément à cela que les associations de migrants travaillent à partir de leurs nombreuses initiatives collectives. La facilitation de circulation entre ici et là-bas, contenue dans la proposition de retour à l'essai, devrait pouvoir être étendue aux responsables associatifs immigrés, qui initient et organisent des projets à distance, avec toutes les difficultés de communication entre immigrés et populations demeurées au pays que cela suppose.

LES MIGRANTS, ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT

C'est précisément dans ce domaine que les associations d'immigrés, sahéniennes notamment - mais d'autres initiatives ont lieu aux Comores, au Maroc, à Madagascar ou ailleurs -, interviennent depuis de nombreuses années. Connaissant les difficultés de leur région d'origine, mais aussi les leviers des pouvoirs de décision et d'initiative locaux, elles sont parmi les mieux armées pour y introduire les nécessaires changements⁽¹³⁾.

L'une des principales difficultés de ces associations est de se faire reconnaître en tant qu'acteur du développement à part égale. Elles ont pourtant multiplié les contacts avec différentes personnes ou structures intervenant dans leurs régions d'origine : des professionnels de la santé ou de l'éducation, des organisations non gouvernementales, des collectivités françaises se sont progressivement intéressés à cette forme originale de coopération. Dans ce cheminement, les uns et les autres ont découvert que, paradoxalement, ce n'était pas simplement le développement des régions d'origine qui est en cause mais égale-

13)- L'article de Hamédy Diarra, dans ce même numéro, détaille quelques-uns des points de repère les plus significatifs de ces expériences, voir p. 74

ment l'insertion ici. Par ces activités, une meilleure connaissance de la société française a été favorisée tout comme une meilleure approche des immigrés par leurs partenaires. Certains jumelages en lien avec des immigrés établis sur la commune ont constitué l'un des axes du rapprochement entre les communautés. Avertis, les pouvoirs publics sont pourtant restés sur une réserve significative des logiques d'exclusion qui dominent la société politique française. A plusieurs reprises depuis 1992, des ministres français ont salué l'activité des migrants, mais les actes n'ont jamais suivi ces déclarations généreuses. Les cofinancements des projets des immigrés par les pouvoirs publics français demeurent quasiment nuls au regard de l'importance des efforts consentis pour les régions d'origine.

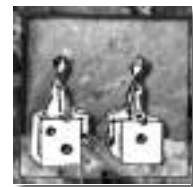
Certains professionnels du développement tentent de justifier cela par le fait que ces associations ne font que des projets "sociaux" et ne créent pas d'emplois au pays. On reproche donc à des gens venus vendre leur force de travail aux usines françaises d'avoir réussi à construire des maternités pour que leurs épouses ne meurent plus en couches, creusé des puits afin que la soif ou le choléra ne décime plus régulièrement les villages, construit des écoles pour que leurs enfants puissent accéder aux connaissances du monde moderne, électrifié des villages pour que l'information y parvienne, pour que certains travaux y soient moins pénibles ! Qui pourrait croire que la santé, l'éducation ou la communication ne sont pas des éléments déterminants du développement ? L'argument de la création d'emplois est significatif de l'intérêt porté par la France à ces régions : un alibi pour que les gens restent chez eux, voire y rentrent.

POUR DES MESURES ADOSSÉES AUX DYNAMIQUES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

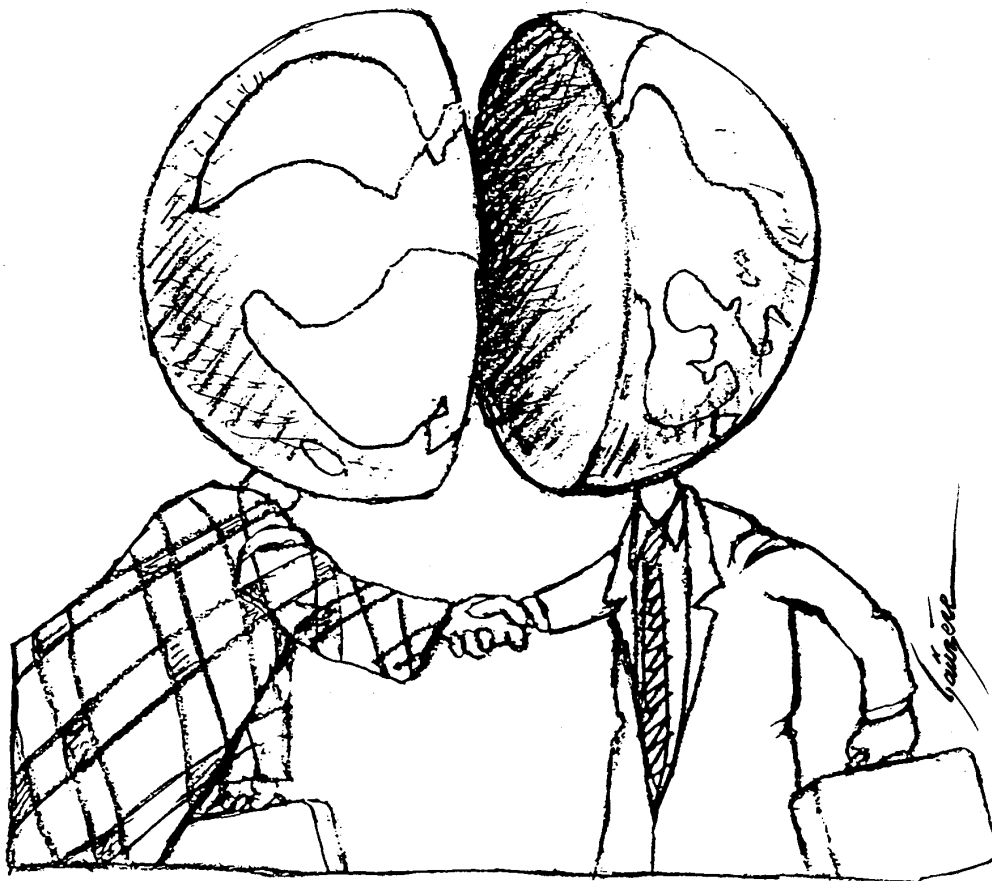
La grande lacune, qui mène à l'impasse les orientations dites du codéveloppement, réside dans le fait que l'attention portée à la société civile (associations d'immigrés, coopération décentralisée, organisations non gouvernementales) est très limitée, sauf à vouloir l'"utiliser" au service d'un programme orienté par la commande politique. Ainsi les orientations du délégué interministériel, bien loin de trouver leurs limites dans le manque de moyens, tel que le suggère un article récent du *Monde Diplomatique*⁽¹⁴⁾, sont coincées entre l'ambition hypothétique de maîtriser les flux migratoires et l'intention généreuse de faire des immigrés des acteurs du développement, négligeant non seule-



*Le financement
d'une pompe motorisée
pour le projet marâcher
d'un ancien migrant
a provoqué l'abandon du jardin
de l'association des femmes
du village pour cause
de concurrence inégale*



14)- Charles Condamines, "Les illusions d'un codéveloppement sans moyens", *Le Monde Diplomatique*, avril 1998



ment leur dynamisme mais encore les orientations éprouvées par l'expérience. Entre ces deux bornes - maîtrise des flux et rôle des immigrants -, les compromis sont périlleux et la bonne volonté, quand prime la raison d'Etat, est vite limitée. Dans une telle perspective, il convient alors que le développement ait comme objectif de fixer les populations sur place, tandis qu'un immigré qui veut faire du développement se doit de rentrer dans son pays d'origine : mais les tendances sont contraires, tant dans les régions d'origine que dans la migration, et le plan est voué à l'échec par sa contradiction fondamentale. Néanmoins, son annonce à grand renfort de déclarations médiatiques risque fort de causer l'effet inverse de celui souhaité par son auteur : l'opinion publique, mesurant vite qu'il n'y a rien à voir de ce que l'on avait promis que l'on allait enfin voir, ne serait-elle pas renvoyée une fois de plus aux tenants de la "préférence nationale" ?

A quand une réelle prise en compte des immigrants comme acteurs du développement ? Il suffirait, si tel était l'objectif, de se pencher de près sur les expériences accumulées depuis une quinzaine d'an-

nées pour en formuler le riche bilan en programme et en démultiplier ainsi l'efficacité. L'on serait alors, soit dit en passant, en position de force face aux tenants du pire pour montrer de façon pratique que les quelques dizaines de milliers de sans-papiers (qu'il s'agit actuellement de ne pas régulariser) seraient, une fois en règle, mieux à même de contribuer à leur tour au développement des sociétés d'origine. Leviers, parmi d'autres, pour un autre regard sur l'action citoyenne des immigrés. ★



.....

Philippe Lavigne Delville

“Les projets de développement initiés par les migrants”

Dossier *Les Africains noirs en France*

n° 1131, avril 1990

Christophe Daum

“Quand les immigrés construisent leur pays”

Catherine Quiminal

“Transformations villageoises et regroupement familial”

Emmanuel Cuffini, M. Diarra, Sékou Kébé

“A propos des jumelages”

Yu-Sion Live

“Chine-diaspora : vers l'intégration à l'économie mondiale”

Yvener Henry

“L'immigration haïtienne au Québec”

Dossier *Migrants acteurs du développement*

n° 1165, mai 1993

Christophe Daum

“Immigrés acteurs du développement : une médiation sur deux espaces”

Ali Amahan

“Migrations et développement : quand le courant passe... la citoyenneté aussi”

Dossier *Citoyennetés sans frontières*

n° 1206, mars-avril 1997